

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste.	24 fr. » c.
Six mois, —	10 » —	13 »
Trois mois, —	5. 25 —	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin,	Poste.
9 — 04 — —	Omnibus.
2 — 08 — —	soir, Omnibus.
4 — 13 — —	Express.
7 — 11 — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin,	Mixte (prix réduit).
7 — 55 — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — —	Express.
11 — 56 — —	Omnibus-Mixte.
5 — 47 — —	soir, Omnibus.
9 — 59 — —	Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La discussion générale de l'Adresse a été close le 27 à la suite d'un incident des plus regrettables, sur lequel nous ne voulons pas insister. Constatons cette fois encore que, malgré un discours très-remarquable de M. Latour-Dumoulin, un autre discours très-curieux de M. Pamard, et enfin un réquisitoire spirituel de M. Glais-Bizoin, le gouvernement n'a pas cru devoir répondre.

L'amendement au projet d'Adresse présenté sur le septième paragraphe, par MM. Pouyer-Quertier, le baron Lespérut, le marquis d'Havrincourt, etc., a été également signé par M. le baron de Janzé.

La séance du 28 février a présenté un assez grand intérêt. A propos du premier paragraphe, où il est parlé des tendances pacifiques du gouvernement et de la réunion amicale des flottes anglaise et française, M. Jules Favre a parlé du traité d'extradition avec l'Angleterre que la France a récemment dénoncé, et s'est plaint de la rupture de ce traité. M. Rouher a répondu pour démontrer que, grâce au soin jaloux avec lequel la magistrature anglaise, seule compétente en matière d'extradition, applique le traité, ce traité était onéreux pour nous, en ce sens qu'il nous oblige sans obliger nos voisins. M. Jules Favre a répliqué en soutenant que le principal obstacle à l'exécution du traité est que la France veut que ce soit le pouvoir exécutif qui décide de l'extradition, tandis qu'en Angleterre on entend que ce soit

le pouvoir judiciaire. Il a manifesté l'espérance que cette discussion éclairerait les jurisconsultes et les hommes d'État sur la question de savoir s'il n'est pas bon de réserver à la justice le droit de se prononcer sur les questions d'extradition. Le paragraphe a été voté.

M. Garnier-Pagès a défendu ensuite l'amendement présenté par la gauche sur le paragraphe de l'Adresse relatif à la question romaine. M. Chesnelong, le successeur de M. Larra-bure, a combattu l'amendement.

Dans la séance de la Chambre des communes du 27 février, à Londres, M. White a proposé une résolution portant que les dépenses faites par le gouvernement sont excessives et que de grandes réductions sont indispensables.

M. Marsh a appuyé cette résolution.

Le chancelier de l'Échiquier a répondu par la comparaison du budget actuel avec celui de 1859.

M. White a retiré sa résolution.

Lord Clarence Paget déclare que le budget de la marine ne peut être réduit, et il annonce qu'au 1^{er} avril prochain le gouvernement aura trente bâtiments cuirassés en mer. Le gouvernement a l'intention de construire des bâtiments cuirassés à tourelles de 5,000 tonnes.

Le *Globe* dément formellement le bruit que le comte Russell ait prié la reine de lui permettre de présenter sa démission, en recommandant le duc de Somerset pour son successeur.

Le *Morning-Post* dit que le comte Russell ne se retirera, pour rentrer dans la vie privée,

qu'après l'adoption de la réforme parlementaire. Il considère comme prochaine la retraite de sir George Grey.

Le *Times* persiste à croire que le comte Russell a donné sa démission.

Le *Daily News* dément le fait.

Par acte officiel, à partir du 2 mars, les ports de la Grande-Bretagne ainsi que de ses colonies et possessions, sont fermés à tout navire de guerre ou corsaire, de l'Espagne, du Chili et du Pérou, s'y réfugiant pour des motifs de guerre. La sortie des susdits navires actuellement dans ces ports, s'effectuera suivant les règles de la stricte neutralité.

Les arrestations continuent en Irlande. La police a fait des perquisitions dans les établissements de Mont-de-Piété; on y a trouvé plusieurs sabres et des baïonnettes; les employés ont été immédiatement arrêtés.

Le bruit court qu'un projet d'incendier l'arsenal de Woolwich, attribué aux fenians a été découvert; le nombre des Irlandais compromis à ce sujet n'est pas moindre de 400.

Dix caisses de poudre pesant 25 livres chaque viennent d'être saisies à Welkenny, ainsi que 1,000 yards de fusées.

Si l'on en croit l'*International* de Londres, la France, l'Autriche et la Russie seraient tombées d'accord pour accepter la conférence proposée par la Porte pour fixer l'avenir des Principautés. Cette conférence se composerait des représentants des puissances signataires du traité de Paris et siégerait à Constantinople.

La France et l'Autriche seraient aussi tombées d'accord sur les affaires du Liban et la question d'Orient en général. On dit que la diplomatie italienne s'occupe très-activement d'arriver à la solution de la cession des Principautés danubiennes à l'Autriche, ce qui faciliterait les compensations qu'on pourrait offrir à l'Autriche en échange de la Vénétie.

On dit à Londres que depuis le retour de M. de Goltz à Berlin les relations entre l'Autriche et la Prusse sont redevenues plus pacifiques.

On attribue ces changements aux confidences faites par M. de Goltz à son gouvernement sur les dispositions de l'Empereur Napoléon.

Le roi de Prusse a présidé mercredi un conseil des ministres auquel assistait le prince royal, M. de Goltz, le général de Manteuffel, le chef d'état-major général de Moltke, et le chef du cabinet militaire du roi, M. Treskow.

Le bruit d'un changement de cabinet se maintient. La Bourse y croyait fermement et s'y montrait favorable.

Le *Moniteur wurtembergeois* annonce que le gouvernement prussien vient d'inviter les gouvernements de Wurtemberg, Bade et Hesse-Cassel à une conférence à Berlin pour délibérer sur la subvention éventuelle à accorder à la construction de la ligne du Saint-Gothard.

La *Correspondance provinciale* dit, au sujet des négociations avec l'Autriche: « Les menées du parti augustinbourgeois ont amené ces négociations. L'Autriche répondit aux représentations de la Prusse par la dépêche du

FEUILLETON.

11

LA CHAMBRE DES OMBRES.

(Suite.)

VIII.

Tandis qu'ils s'éloignaient, George, auditeur involontaire de cette conversation, demeurait immobile, l'étonnement et l'indignation peints sur la figure. Il n'en croyait pas ses oreilles. « Ainsi, se dit-il, pas l'ombre d'un doute, M. de la Blairie est ruiné. Lui, le soupçon et la défiance même, le voilà livré sans réserve à un aigrefin. Quel ton a pris ce misérable! j'aurais voulu payer chacune de ses paroles d'un coup d'étrivière. Et Louise! peut-elle soupçonner une pareille chose? Doit-elle l'ignorer? Non, il faut tout lui apprendre; elle a le cœur vaillant; nous ne serons pas trop de deux pour arracher le pauvre chevalier au vautour qui le dévore. »

Cette résolution arrêtée, il reprit sa promenade que l'arrivée de Mallard et de M. de la Blairie avait interrompue.

Un instant après, Louise était à ses côtés.

— George, s'écria-t-elle, votre paix est faite avec mon père.

— Elle était déjà faite avec vous, Louise, répondit le jeune homme. Oh! quelle paix! j'y oubliais tout!

— Mon bon George!... Mais qu'avez-vous? Quel sourire contraint? Seriez-vous encore affligé de ce qui s'est passé?

— Non! mille fois non! ce que j'avais cru perdu, je l'ai retrouvé, mes rêves les plus chers n'allaient point au-delà.

— Alors, monsieur... faut-il donc vous dire que je suis heureuse aussi.

— Ah! Louise, vous êtes heureuse!...

— Eh bien quoi? vous vous arrêtez, votre regard est étrange.

— Louise, dites-moi, vous avez vécu jusqu'ici dans un grand état de fortune, sans souci, sûre de l'avenir. Etes-vous très-attachée à ces choses?

— Je ne sais trop, je n'y ai jamais pensé. Mais à quel propos une pareille question? Où voulez-vous en venir?

— Si j'avais à vous apprendre un malheur?...

— George, vous m'effrayez: qu'y a-t-il?

— Hélas! une bien mauvaise nouvelle... Enfin, je ne puis vous la cacher. Savez-vous quelque chose des affaires de votre père?

— Non... ou plutôt si: il y a, je crois, un procès en Italie.

— Oui, un procès en Italie, et ici de grosses dettes. Ma pauvre Louise, la ruine de votre père me semble imminente.

— Oh! ce n'est pas possible!

George secoua la tête.

— Mais comment! la ruine de mon père... pour un procès et quelques dettes?

— Louise, votre père doit cent cinquante mille livres à un homme à qui le Breil appartient en retour. Cet homme, c'est M. Mallard; je viens de l'entendre arracher à votre père un dernier consentement.

— Ah! grand Dieu! mon pauvre père! Voilà donc la cause?... Oui, je comprends tout à présent, il souffrait, et moi j'accusais son humeur! — George, y a-t-il un remède? En connaissez-vous un? Pouvons-nous quelque chose?

— Peut-être: si votre père voulait avoir confiance en nous; mais il faut écarter d'abord le misérable qui le trompe.

— Oh! prenez garde, ne touchez pas à M. Mallard, vous n'obtiendriez rien.

— Alors, je ne sais pas trop comment faire... à moins de rembourser... Oui c'est, il me semble, le seul moyen: essayons. Louise, vous en rapportez-vous à moi?

— Ah! pouvez-vous me le demander?

— Eh bien! j'ai un projet, ne m'interrogez pas maintenant. Allons trouver votre père.

Les deux jeunes gens prirent le chemin du logis et marchèrent en silence. Louise essayait quelques larmes à la dérobée, le malheur qui menaçait son père la faisait frémir; elle connaissait trop bien le caractère ombrageux de M. de la Blairie pour attendre grand succès du projet de George. Celui-ci, tout entier à ses pensées, ne remarquait par l'émotion de sa compagne.

Ils trouvèrent M. de la Blairie dans son cabinet, assis devant un bureau couvert de papiers; il se tenait accoudé, la tête fortement serrée entre les deux mains. En entendant ouvrir, il se redressa, et essaya de sourire, mais cet effort ne fit que rendre plus sensible l'expression d'accablement marquée sur ses traits. Cependant il se leva, vint au-devant de George, et lui serra la main avec cordialité.

7 février, qui n'a pas pris en considération les points de vue prussiens, comme on devait s'y attendre. Cette dépêche est restée sans réponse de la part de la Prusse, et il est probable qu'on n'y répondra pas. La nouvelle d'un ultimatum que la Prusse aurait adressé à l'Autriche est entièrement dénuée de fondement, il est à supposer, en effet, que la Prusse ne continuera pas l'échange de contestations par écrit, et qu'elle s'efforcera d'amener avec d'autant plus de vigueur une complète solution de la question des duchés dans le sens des intérêts de la Prusse et de l'Allemagne. Il est probable qu'une conférence des grandes puissances se réunira pour s'occuper des Principautés danubiennes. La Prusse se préoccupe de la manière la plus vive de cette affaire, au point de vue de ses intérêts européens et allemands.

Le *Journal officiel du Holstein* publie un mémoire du gouvernement du pays, proposant au lieutenant-général de Gablenz la convocation d'une commission de 15 membres pour la discussion du budget et un rescrit du lieutenant-général qui accepte cette proposition.

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Un télégramme de Brody, daté du 25 février, annonce qu'on déploie une grande activité dans le camp de l'armée russe en observation sur les bords du Pruth.

» Les troupes sont prêtes à se mettre en marche, et le général Kotzebue, commandant en chef, est attendu d'heure en heure d'Odesa. Cette nouvelle est confirmée par les journaux de Vienne, qui publient des avis de Besarabie signalant l'attitude hostile des troupes russes tout le long des rives du Pruth.

Les officiers de l'état-major sont occupés à chercher l'endroit le plus favorable pour passer la rivière, et, à cet effet, des pontons ont déjà été préparés. Cependant aucun ordre n'a été donné pour se mettre en marche. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer l'importance de ces nouvelles, que nous publions du reste sous toutes réserves. »

Le *Journal de Saint-Petersbourg* dit que la révolution de Bucharest a été non-seulement une violation de la loi intérieure du pays, mais encore, par suite de la proclamation d'un prince étranger, une violation du traité de 1856. Le *Journal de Saint-Petersbourg* rappelle au comte de Flandre l'exemple de son père, qui n'accepta le trône de Belgique qu'après le consentement d'une conférence européenne.

Le candidat russe au trône des Principautés serait le duc de Leuchtenberg, co-religieux des Moldo-Valaques, et également allié aux dynasties des Romanoff et des Napoléon.

Un ukase impérial permet aux israélites,

pourvus d'un diplôme par une université de l'empire ou du royaume de Pologne, d'entrer au service civil du royaume.

Le bruit court qu'une révolution est inévitable en Grèce et que les grandes puissances ont envoyé des ordres formels à leurs agents pour qu'ils aient à protéger le roi.

Dans un meeting d'ouvriers, tenu le 26 à Bruxelles, on a protesté contre le projet de réforme électorale proposé par le gouvernement, et qui a été qualifié d'illusoire.

La chambre des députés d'Italie a voté à l'unanimité des remerciements aux promoteurs de l'Association nationale formée à Turin dans le but de subvenir aux nécessités de l'Etat.

On se préoccupe beaucoup de l'élection de Mazzini à Messine, et l'on en discute vivement la validité.

Une correspondance particulière de Rome annonce le prochain départ de M. de Sartiges, notre ambassadeur, qui viendrait pour quelque temps à Paris. On ignore si ce voyage a un but politique.

Des lettres de Rome donnent à entendre que le remplacement de M^{sr} Chigi serait décidé, et qu'il serait remplacé auprès du cabinet des Tuileries par le fameux M^{sr} Franchi. Il est bien entendu que nous ne donnons cette nouvelle que sous toute réserve.

On prétend que le commandement en chef des troupes romaines sera confié au général allemand Gleman.

Deux cents fenians sont arrivés d'Irlande à Rome.

On parle d'un attentat qui aurait eu lieu contre François II.

On écrit de Washington, le 14 février, au *Moniteur* :

Le gouvernement fédéral se montre de plus en plus décidé à ne pas intervenir dans les difficultés pendantes entre les nations étrangères, et à faire scrupuleusement observer les lois qui assurent sa propre neutralité. Je vous ai déjà entretenu de la saisie du steamer *Meteor*, dont les allures avaient paru suspectes et que l'on supposait destiné à devenir un corsaire sous pavillon chilien.

Les autorités fédérales viennent de faire un pas de plus dans cette voie. Après avoir arrêté ce bâtiment, elles ont traduit devant le grand jury M. Mac Kenna, ancien secrétaire du congrès chilien, et M. Rogers, consul du Chili à New-York. M. Mac Kenna, Irlandais d'origine, se présentait ici comme un envoyé extraordinaire de son pays d'adoption, mais le ministre du Chili aux Etats-Unis l'a désavoué en cette

qualité, et M. Seward a dit aussi ne pas le connaître.

Le grand jury a trouvé que les présomptions contre lui et contre M. Rogers étaient assez fortes pour motiver leur mise en accusation devant la cour de circuit. Ils auront à se justifier d'avoir cherché à violer les droits de neutralité des Etats-Unis en organisant à New-York le départ d'une flottille chargée de machines infernales sous-marines, et destinée à opérer contre l'escadre espagnole dans les eaux de l'Amérique du Sud.

Les organes de la presse n'ont pas manqué de saisir cette occasion pour faire ressortir la manière dont les Etats-Unis entendent et pratiquent dans cette circonstance les devoirs résultant de leur qualité de neutres.

Tous les journaux du 10 février rendent compte du bal donné la veille par le ministre de France dans sa résidence du square Lafayette. Le correspondant du *New-York Herald* déclare cette fête la plus belle de la saison, et il voit « dans l'affluence qui s'y est portée un incontestable témoignage des sentiments profondément sympathiques qui unissent les deux peuples. » A neuf heures, les portes de la légation ont été ouvertes, et quelques instants après la haute société de Washington se pressait dans les salons. On y remarquait les membres du corps diplomatique, le cabinet fédéral tout entier, à l'exception de M. Seward, retenu chez lui par l'état de sa santé, M. Hunter, sous-secrétaire d'Etat, un grand nombre de sénateurs et de députés, le lieutenant-général Grant, commandant en chef de l'armée, et la plupart des hauts fonctionnaires. « Tous les partis, dit le *New-York Herald*, ont fraternisé dans ces salons si hospitaliers. »

On mande de New-York, le 17 février :

« Le ministre d'Autriche a protesté contre un discours de M. Bancroft, dans lequel l'empereur Maximilien a été qualifié d'aventurier. M. Seward a refusé d'accepter cette protestation, parce que l'Autriche a déclaré vouloir rester étrangère aux affaires du Mexique. Le ministre d'Autriche a renouvelé sa protestation, le discours de M. Bancroft contenant des insultes contre un membre de la famille impériale.

» Les frégates espagnoles *Carmen* et *Isabel catholica* sont arrivées à New-York.

» Les avis de la Vera-Cruz, en date du 1^{er} février, constatent une grande activité militaire.

» On envoyait des troupes vers l'intérieur et les frontières. »

Les avis du Mexique, venus par la voie de la Nouvelle-Orléans, annoncent que les Juaristes ont été défaits près de Tampico. Leur perte serait de 850 hommes. Le général Medeze et tous les officiers de son état-major auraient été tués.

Un traité d'alliance entre le Pérou et le Chili a été signé le 5 décembre à Lima et solennellement publié dans cette capitale le 14 janvier. Le jour même, un décret du chef du pouvoir exécutif a déclaré la république péruvienne en état de guerre avec l'Espagne. Dès le 17 janvier, les deux corvettes *Union* et *America* ont quitté le Callao pour renforcer l'escadre du Chili.

Les lettres du Japon sont du 30 décembre 1865. La situation continuait à être très-favorable; les rapports entre les représentants des puissances étrangères et les ministres du taïcoun sont toujours excellents.

Des lettres d'Algérie nous représentent la colonie comme jouissant de la tranquillité la plus complète. Au départ du courrier on apprenait que les derniers dissidents de Oulad-Sidi-Seheik, repoussés dans l'extrême Sud, venaient de faire par l'entremise de leur chef, le jeune et dernier fils de Sid-Hamza, des ouvertures de soumission à M. le général commandant la province d'Oran.

Pour les articles non signés : P. GONET.

Nouvelles Diverses.

Les ministres se sont réunis jeudi matin en conseil au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

S. M. l'Impératrice assistait à cette séance.

— Nous avons annoncé dernièrement la prochaine nomination de M. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, à un évêché *in partibus infidelium*. Si nous en croyons l'*Indépendance belge*, il s'agit aujourd'hui, pour M. Deguerry d'une plus haute position. On dit qu'il est positivement nommé gouverneur du Prince Impérial et sénateur. Il cumulera avec le traitement de ces deux fonctions lucratives celui de chanoine de Saint-Denis de l'ordre des évêques. Tout ceci va être officiel d'une heure à l'autre. Il faut dire cependant que M. Deguerry, comme curé de la Madeleine, avait un poste dont le revenu s'élevait à soixante mille francs, et que les positions nouvelles ne feront que lui rendre ce riche traitement auquel il renonce naturellement en donnant sa démission. J'ajoute à son éloge qu'il a toujours fait un usage honorable de cette fortune, et qu'en particulier, il soutient un asile de femmes pauvres dont il est presque le fondateur. On ignore le nom de son successeur à la cure importante de la Madeleine. Il sera préconisé évêque au consistoire du mois prochain.

— M. le contre-amiral Simon, qui commande notre division navale du Levant, vient, dit-on, de recevoir l'ordre de se rendre à la

— George, lui dit-il, vous êtes un brave jeune homme, je vous dois la vie de ma fille, comment pourrai-je reconnaître un tel service ?

— En me rendant votre amitié, monsieur le chevalier, reprit vivement George, croyez-le bien, on m'a calomnié près de vous.

— Oui, je sais, Louise m'a dit quelque chose en ce sens. Pardonnez-moi si je vous ai reçu un peu froidement l'autre jour.

— Je n'ai point de pardon à vous donner, monsieur le chevalier, vous avez sur moi les droits d'un père; veuillez seulement, en retour, m'accorder les privilèges d'un fils, en ne me condamnant pas si vite une autre fois.

— C'est vrai, j'en conviens, j'ai été un peu trop prompt; aussi cette lettre était fâcheuse.

— Mais, s'écria Louise, cette lettre !...

— Bien, bien, n'en parlons plus. George, pardonne-moi.

— Oh! merci, monsieur, voici enfin les bonnes paroles d'autrefois revenues; ayez confiance en moi; je vous en supplie; pensez que si je vous trompais, moi, je serais le dernier des hommes.

— Eh! sans doute, je ne demandais pas mieux que d'avoir confiance, c'est plutôt fait, plus simple,

plus doux au cœur; mais le moyen d'être confiant et sage en même temps ?

— Le moyen, mon père, c'est, à ce qu'il me semble, de se fier à ses amis et de se défier de ses ennemis.

— Fort bien, fillette; maintenant, dis-moi quels sont mes amis ?

— George et moi, à coup sûr.

— Bon, et mes ennemis ?

— J'en nommerais bien un, toujours.

— Ça suffit, je t'entends déjà.

— Pour moi, dit George, l'ami et l'ennemi ne m'inquiètent pas plus l'un que l'autre, la conduite à tenir à leur égard m'est toute tracée; celui qui m'effraie et dont je me défie, c'est l'inconnu.

— Bien parlé, George, en ajoutant que l'ami et l'inconnu sont souvent une seule et même chose : à cela près, tu as raison, sur ma foi; tu es plus prudent que je ne l'imaginai.

— Aussi ai-je quelque raison de l'être en ce moment : je suis tourmenté par une affaire d'intérêt.

— As-tu donc déjà, reprit le chevalier, des soucis de ce genre, mon pauvre garçon ?

— Oui, malheureusement. Mon homme d'affaires, M. Noirot, a placé chez le fermier des gabelles, à

Thouars, le produit des droits féodaux de Miré, qui, s'étant accumulé pendant ma minorité, monte aujourd'hui à quatre vingt-douze mille livres. Ce placement ne me plaît pas; la banqueroute du fermier-général de Niort me donne à penser; je voudrais retirer cette somme.

— Et qu'en veux-tu faire ?

— La prêter à un ami sûr.

— Aïe ! aïe ! voilà le hic !

— Oh ! je ne suis pas embarrassé quant à cela.

— Prends garde, George, à ton âge, on n'a point d'ami sûr, c'est une conquête de la maturité, et encore, et encore ! Fais comme moi, va; écoute les gens, distingue les habiles, mais conduis toi-même tes affaires, et ne te confie pas; autrement tu seras trompé.

— Non, non, ici je n'ai aucune crainte.

— Prends garde, te dis-je, rappelle-toi ce que tu disais toi-même, il y a un instant, de l'inconnu.

— Ce n'est pas à un inconnu que j'aurai affaire, c'est à vous-même, monsieur le chevalier; prenez mon argent, vous ajouterez un dernier service à tous ceux que vous m'avez rendus.

— George ! s'écria Louise avec un accent d'inquiétude.

— Laissez-moi, Louise, arranger cette petite affaire de finance avec votre père.

— Mais, mon cher enfant, reprit M. de la Blairie, à propos de quoi me fais-tu cette proposition ? Tu t'écartes précisément des règles de prudence dont nous venons de parler.

— Pas le moins du monde, monsieur le chevalier; ce fermier des gabelles, un certain M. Desgranges, que je n'ai jamais vu, ne m'inspire aucune confiance; c'est lui précisément qui est l'inconnu auquel je faisais allusion.

— Oui; mais tu veux te fier à moi, et tu as peut-être tort...

— Tort de me fier à vous ?

— Tiens, George, je ne veux pas te tromper; laisse ton argent là où il est, place-le ailleurs si tu veux; mais ne le remets pas entre mes mains.

— Monsieur le chevalier, ma résolution est bien arrêtée, je ne veux pas d'autre débiteur que vous; je vous en supplie, acceptez ma proposition.

— Non, mon ami, non; il y a dans les affaires des coups imprévus, parfois des risques...

— Mais je ne cours ici aucun risque; ne pouvez-vous pas me donner de bonnes sûretés ? Le Breil vaut trois ou quatre cent mille livres.

côté de Syrie avec la frégate à vapeur la *Magicienne*.

— On attend l'arrivée prochaine à Paris, du prince Couza et de sa famille, qui viendront s'y fixer, après avoir séjourné quelques jours à Vienne.

— La garde impériale ne pouvant plus manœuvrer sur le terrain du Champ-de-Mars à Paris, puisque ce terrain est livré pour les travaux de l'exposition, il est presque certain qu'elle occupera cette année le camp de Châlons, qu'elle inaugura en 1857. Dans ce cas, le commandement du camp incomberait à M. le maréchal Regnault de St-Jean-d'Angély.

— Il se fait en ce moment dans l'arrondissement de Compiègne une manifestation agricole à laquelle tous les journaux doivent leur publicité, car l'opinion est acquise d'avance à une entreprise qui cherche à appliquer tous les progrès de la mécanique moderne à la culture du sol.

Dés propriétaires, des cultivateurs de cet arrondissement, viennent de s'associer pour la fondation d'un grand prix de cent mille francs destiné à l'inventeur du système mécanique qui cultiverait le sol d'une manière beaucoup plus économique que le système actuel.

La société d'agriculture de Compiègne prend la souscription sous son patronage. Le *Progress de l'Oise*, qui publie la liste des premiers souscripteurs, dit avec raison :

« Il faut perdre l'habitude de compter sur le gouvernement; faire ses affaires soi-même, c'est le meilleur moyen de les faire bien et de les faire à propos. »

Le prix de cent mille francs sera décerné à la fin de l'année 1868, c'est-à-dire un an après qu'aura eu lieu l'exposition universelle.

Le chiffre de la souscription a été fixé à dix francs par souscripteur. Nous croyons sincèrement au succès de cette louable tentative; et si nous avons en France quelque souci de notre agriculture, ce n'est pas cent mille francs, c'est un million qu'on recueillera.

— Le 24 février, M^{me} la duchesse de Montpensier est accouchée d'un fils à Claremont, où elle a fixé sa résidence hivernale.

— Les avis de la Martinique en date du 9 février signalent une recrudescence du choléra dans cette île et à Basse-Terre (Guadeloupe).

— Les travaux pour l'Exposition universelle de 1867 marchent grand train au Champ-de-Mars et aux environs. Toutes les merveilles que l'on prépare pour cette grande solennité seront terminées, malgré leur immense complexité, pour le jour de l'ouverture. On parle beaucoup d'innovations, de combinaisons extrêmement ingénieuses, récemment adoptées par la commission impériale, et dues à l'initiative de M. le commissaire général. Ces mesures sont l'objet d'une sympathie et d'une ap-

probation qui vont grandissant, dans l'esprit des personnes compétentes auxquelles il a été donné d'en apprécier l'ensemble, et le caractère spécial des détails.

On enregistre de temps à autre quelque une de ces innovations attrayantes. Mais pourquoi effleurer un semblable sujet? Nous n'en parlerons réellement, pour notre compte, que lorsqu'elles seront complètement coordonnées et groupées. On sera alors émerveillé de ce qui aura été trouvé d'utile, de favorable, d'extraordinaire même en vue des exposants et des visiteurs, pour faire de cette exposition de l'an prochain le concours industriel et artistique le plus grandiose et le plus complet qui ait jamais existé.

Jamais peut-être aussi le gouvernement n'avait témoigné de plus vives sympathies pour ces fêtes de l'intelligence et du travail. Un décret du 22 courant a nommé le jeune Prince Impérial président honoraire de la Commission de l'Exposition, dont les travaux et les décisions vont ainsi se souder aux inspirations du Trône.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'audience de police correctionnelle d'hier a été consacrée à l'affaire dite du *loup-garou*, laquelle, depuis trois semaines environ, passionnait vivement l'opinion publique en notre ville. Aussi l'enceinte du tribunal était-elle envahie par une foule nombreuse, désireuse de connaître la physiologie du coupable et les détails que devaient révéler les débats.

Douze témoins, assignés à la requête du ministère public, ont été entendus, et les dépositions ont amené la discussion sur une question d'alibi et sur la possibilité d'une erreur de personne. Malgré l'habile défense de son avocat, l'identité de Ch. D. a été constatée et les faits allégués, reconnus exacts.

Le tribunal a condamné le coupable à un an et un jour d'emprisonnement.

Ch. D. a toujours protesté de son innocence et nié avec calme les faits rapportés par chaque témoin. Il est grand, très-pâle, sa physionomie est celle d'un homme dur et sombre, ses yeux sont creux et d'épais sourcils les cachent. Il a entendu sa condamnation sans manifester la moindre émotion.

L'école d'adultes, dirigée à Saumur par les Frères des écoles chrétiennes vient de terminer ses cours. Cependant, sur la demande de plusieurs élèves qui connaissent l'importance du dessin, cette classe est maintenue.

Cette année, comme les précédentes, cette école a réuni beaucoup d'élèves. Cent cinquante jeunes gens se sont fait inscrire, et chaque soir, de soixante-dix à quatre-vingts assistaient aux leçons des professeurs, qui n'ont eu qu'à se louer de la conduite et de l'ar-

deur de leurs élèves; ces résultats ont, du reste, parfaitement répondu à l'application des uns et aux bons soins des autres.

On lit dans le *Phare de la Loire* :

Il est tombé hier, pendant toute la soirée et jusqu'après minuit, une pluie qui, si elle avait continué pendant quarante jours, eût certainement renouvelé le déluge. Ce matin, les habitants ont été tout étonnés de voir les toits couverts de neige.

Le ciel est toujours très-sombre. En somme, depuis quatre mois, à peine a-t-on vu un beau jour.

Parmi les corps désignés comme devant être prochainement rapatriés du Mexique en France, l'*Union de l'Ouest* cite le 51^e de ligne, qui a son chef-lieu de garnison à Angers. On sait que le drapeau du 51^e a été décoré de la croix de la Légion-d'Honneur pendant le cours de l'expédition du Mexique.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* rapporte le fait suivant, sous la date de Tours, le 27 :

« Un homme, en traversant samedi matin le pont suspendu Louis-Napoléon Bonaparte, a trouvé un fusil, à côté duquel était un morceau de ficelle qui, probablement, avait servi à faire jouer la détente. Sur la rampe du pont, on remarquait des taches de sang.

« Tout porte à croire que l'arme a servi au suicide d'un individu sous le coup de poursuites pour faux, et qui, dit-on, a annoncé dans une lettre l'intention de se donner la mort.

« Le corps, qui très-probablement est tombé dans la Loire, n'a pas encore été découvert. »

COLLE DE RIZ. — Avec la fleur de farine de riz, on peut faire une colle fort propre qu'on emploie beaucoup en Chine et au Japon. Il suffit de bien délayer la fleur de farine avec de l'eau froide, et de la mettre un instant au feu. Il en résulte promptement une colle délicate et solide, qui non-seulement a tous les effets de la colle de pâte ordinaire, mais encore qui, s'employant admirablement pour coller du papier, des cartes, etc., sert à former mille ornements plus gracieux et plus jolis les uns que les autres, et procure ainsi une foule d'amusements et un passe-temps agréable aux dames. Si on donne à la colle la consistance du plâtre ou de l'argile, on en peut faire des bustes, des modèles, des bas-reliefs, et autres articles de ce genre, qui, lorsqu'ils sont secs, sont susceptibles du plus grand poli et d'une longue durée.

CONTRE LA CHASSE AUX OISEAUX. — Nos cultures, et principalement nos blés, sont infestés de mauvaises herbes. Nous aurions contre elles un défenseur bien suffisant, si nous ne poussions pas l'incurie jusqu'à le laisser détruire tout à loisir sous nos yeux... Ce défen-

seur, c'est l'alouette, qui, chaque année, passe à deux reprises sur nos campagnes, et, ne se nourrissant que des grains ramassés à terre, est appelée à nettoyer nos guérets des imperceptibles semences que toute plante parasite y dépose à foison. Or, deux fois l'année, des industriels en remplissent de grandes besaces; on les voit figurer sur nos marchés par douzaines d'hectolitres. La chasse aux alouettes, sauf celle du fusil, devrait être interdite et son produit banni de tous nos marchés.

Les gens de culture ne sauraient trop favoriser la multiplication des oiseaux: presque tous leur viennent en aide. Les merles et les grives, picoteurs des vignes, leur rendent avec usure ce qu'ils ont pris en passant l'hiver à élimonner les pieds des haies et des murailles. Le coucou doit être placé au premier rang comme échenilleur; la pie dévore les insectes engendrés par le crottin et les bouses; les hirondelles happent au vol les taons et les mouches. Les rapaces nocturnes empêcheraient les mulots de pulluler, s'il n'y avait dans tout clocher de village, en la personne du carillonneur, un dénicheur de petits chats-huants dont la main funeste vient déranger, à notre préjudice, le sage équilibre de la nature.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Berlin, 1^{er} mars. — Le roi a eu une conférence ce matin avec le général de Manteuffel, qui est reparti aujourd'hui pour le Schleswig.

M. de Goltz a eu une entrevue avec M. Benedetti. Il repart demain pour Paris.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que la déclaration du *Moniteur du soir* sur les affaires de Bucharest fait disparaître, pour le moment, le danger des complications sérieuses qui peuvent sortir de cette question. Il est possible, ajoute la *Gazette*, que les négociations diplomatiques forment un point de départ pour la reprise du projet de Congrès proposé par le gouvernement français.

Tunis, 28 février. — Ben-Godahem, le chef de la dernière révolte, arrêté ces jours derniers, est arrivé ici et a été enfermé dans la prison du Bardo.

Cette arrestation est importante, attendu que ce révolté, qui s'était réfugié en Algérie après sa défaite, était rentré en Tunisie pour fomenter de nouveaux troubles.

La Tunisie jouit d'une parfaite tranquillité.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

Sous le titre de **Petite Bibliothèque du Jardinier Amateur**, l'éditeur COLLIGNON a entrepris la publication de vingt traités à 75 centimes, par **Moléri**, auteur du *Petit Dictionnaire manuel du Jardinier amateur*. (1 vol. in-18: 2 fr. 50.) Ces traités, s'appliquant chacun à une branche de la science du jardinage, formeront, par leur ensemble, une véritable encyclopédie horticole où l'on pourra, sans recherches longues ni fatigantes, trouver réunies toutes les notions éparses dans un grand nombre d'ouvrages volumineux que souvent on n'a ni le temps ni le pouvoir de consulter.

M. le Ministre de l'Agriculture a souscrit pour cent exemplaires à la **petite Bibliothèque**, ainsi qu'il l'avait fait déjà pour le *Petit Dictionnaire manuel*, publié par le même éditeur.

Les **petits Jardins** viennent d'être mis en vente; les dix-neuf autres traités paraîtront successivement de mois en mois, avec gravures dans le texte. Chaque traité peut être acheté séparément, et reçu franco par la poste, au prix de 85 centimes.

Les personnes qui désireront souscrire à l'avance pour toute la collection sont priées d'envoyer à l'adresse de M. COLLIGNON, éditeur, rue Serpente, n° 51, à Paris, un mandat sur la poste de **7 fr. 50** pour dix volumes, ou **15 fr.** pour vingt volumes, elles recevront le jour même de la mise en vente, à Paris, chaque volume *franco* par la poste.

P. GODET, propriétaire-gérant.

— Malheureusement je ne puis pas... et pourtant... à la réflexion...

— Rien n'est plus facile, monsieur le chevalier, j'en suis sûr.

— Facile, non; possible, peut-être. Oui, si tu voulais me remettre les fonds sans autre garantie d'abord que ma signature, dès le lendemain, je pourrais te donner hypothèque.

— Alors c'est une affaire conclue.

— Oui... C'est-à-dire, il serait peut-être bon de réfléchir encore.

— Et à quoi?

— Aux engagements que nous prenons l'un et l'autre.

— Mais je n'ai aucune réflexion à faire là-dessus.

— Eh bien! moi, j'en ai une au moins, c'est que tu me rends un grand service, George. Je ne devrais pas accepter, car tu te privas ainsi de l'usage d'une somme qui constitue la moitié de ta fortune; tu le regretteras peut-être.

— Non, monsieur le chevalier, je ne le regretterai jamais. Si cette somme peut vous être utile, tant mieux; quant à moi, je veux la mettre en sûreté.

— Ce n'est pas ce dernier motif qui te conduit, s'écria le chevalier en embrassant le jeune homme

avec effusion, tu avais deviné quelque chose, avoue-le?

— Deviné?... Non.

— Alors, c'est la Providence qui t'a inspiré. — George, je ne te connaissais pas, pardonne-moi encore une fois de t'avoir traité avec froideur.

En parlant ainsi, M. de la Blairie manifestait une singulière exaltation. Les nuages qui assombrissaient son front depuis si longtemps venaient de se dissiper comme par enchantement; dans l'excès de sa joie il fut sur le point d'oublier sa prudence accoutumée, et de lâcher un mot sur ses affaires, mais il se retint à temps: « Diantre! se dit-il, j'en ai laissé à entendre bien assez. »

Cependant Louise s'était assise et pleurait.

— Quoi! quoi! fillette, lui dit le chevalier, des larmes?

— De joie, mon bon père, répondit-elle en adressant à George un regard de tendresse et de reconnaissance.

— A la bonne heure, et tu as raison... plus que tu ne penses.

— Monsieur le chevalier, dit George avec impétuosité, je vais partir pour Thouars, je serai ici demain.

— Comment, demain! il y a quinze lieues pour aller, autant pour revenir; non, tu ne peux pas faire ce trajet si rapidement.

— Je vous demande pardon, rien ne m'est plus facile. Je ne veux pas laisser un jour de plus mon argent dans le bureau de la gabelle.

— Soit, mais repose-toi à Thouars.

— Oui, oui, le temps nécessaire.

George serra la main du chevalier, fit un signe d'adieu à Louise, et s'échappa en courant. Une demi-heure après il galopait dans la direction de Thouars.

(La suite au prochain numéro.)

La première lecture de la pièce nouvelle de Ponsard, *Galbé*, a eu lieu chez M^{me} d'Agout. L'œuvre nouvelle du célèbre académicien est, dit-on, fort remarquable.

— Un ingénieur anglais vient d'arriver à Paris pour demander au gouvernement l'autorisation de faire des sondages près de Calais; c'est le fameux projet de creuser un tunnel entre Douvres et Calais qui revient sur l'eau.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

PURGE

d'hypothèques légales.

Par acte reçu devant M^e Laumonier, notaire à Saumur, et M^e Rouleau, notaire à Fontevault (Maine-et-Loire), le vingt-un septembre mil huit cent soixante-cinq, M. Louis-Gaston Guérin du Grandlaunay, propriétaire et maire de la commune de Candes, et M^{me} Angèle Cailleau, son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble au château de Candes, commune de ce nom, ont acquis, par échange, de M. Marie-Pierre-Alban-Emile Dessort, capitaine instructeur à l'École impériale de cavalerie, et de M^{me} Marie Tessier, son épouse, qu'il a autorisée à cet effet, demeurant ensemble à Saumur :

1° La maison de la Herpinière, composée d'un rez-de-chaussée distribué en vestibule, salons, salle à manger et cuisine; d'un premier étage, qui comprend plusieurs chambres à coucher, et de greniers au-dessus; les remises, écuries, sellerie, orangerie, avec greniers sur le tout, cour et petit parterre devant la maison. — Les bâtiments de la vieille ferme ou borderie, joignant la maison, boulangerie, laiterie, serre, grange et écuries avec grenier sur le tout, petite cour devant;

Le tout contenant environ trente-cinq ares, porté au plan cadastral de la commune de Turquant sous les numéros 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386 et 387 de la section E;

2° Le clos de la Harpinière ou Grand-Clos, vis-à-vis la maison de maître, et à côté de la vieille ferme, la cave au vin, les pressoirs avec tous les ustensiles qui s'y trouvent, les vieilles caves existant dans le même clos, contenant avec le jardin anglais entouré de murs, derrière la maison principale, quinze hectares quatre-vingt-cinq ares, et portés au cadastre sous les numéros 260, 259 (en partie), section E, et 844, section D;

3° Un morceau de landes et friches, du Moulin ou à la Haute-Herpinière, indiqué au cadastre sous le numéro 279, section E, contenant cinquante-six ares quatre-vingts centiares;

4° La Pièce ou Clos-du-Moulin, contenant cinq hectares quarante-neuf ares, dont trois hectares cinquante-quatre ares en vigne, et un hectare quatre-vingt-quinze ares en terre, indiqué à la matrice cadastrale sous les numéros 377 et 378 de la section E;

5° L'Etang et le Bas-Jardin, contenant seize ares cinquante centiares;

6° Six hectares trente-neuf ares de bois et bruyères, au Bois-Barrier, touchant en partie au jardin anglais, compris au cadastre sous les numéros 367, 368, 369, 371 et 372, section E;

7° Six hectares soixante-dix-huit ares de bruyères, aux Bruyères-Noires, indiqués au cadastre sous le numéro 375, section E;

8° Quatre hectares vingt-trois ares cinquante centiares de bois, au Bois-Barrier, portés au plan cadastral sous le numéro 370, même section E;

9° Trois hectares de bois, au même lieu du Bois-Barrier;

10° Un morceau de terre, dans la Pièce-des-Sables, contenant cinquante-un ares quatre-vingt-dix centiares, numéro 344, section E, et dont la ligne de séparation d'avec le restant de la même pièce devra être à quatre-vingt-quatre centimètres des souches de vigne.

Font partie de cette acquisition la portion de terrain (avec les arbres) qui restera entre le nouveau chemin, le lac et la vigne de la veuve Kollay,

ainsi que la petite partie de chemin passant entre le lac et le bas-jardin, lorsque la direction sera changée.

Contenance totale, quarante-trois hectares trente-quatre ares soixante-dix centiares.

Tous ces biens sont situés en la commune de Turquant, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire.

En contre-échange, M. et M^{me} du Grandlaunay ont cédé à M. et M^{me} Dessort divers immeubles situés dans les communes de Couziers, Saint-Germain et Savigny, arrondissement de Chinon, département d'Indre-et-Loire, propres à M^{me} du Grandlaunay, d'une contenance de quinze hectares quatre-vingt-trois ares trente centiares, et déclarés pour la perception du droit d'enregistrement être d'un revenu de trois mille six cent vingt-trois francs soixante-dix centimes. En outre, M. et M^{me} du Grandlaunay se sont obligés à payer à M. et M^{me} Dessort une soule de trente-quatre mille francs.

L'échange a été fait à ces conditions: 1° que les parties prendront les lieux dans l'état où ils sont au jour du contrat; 2° qu'elles exécuteront les baux; 3° qu'elles souffriront les servitudes; 4° qu'elles paieront les contributions à partir du premier janvier mil huit cent soixante-six; 5° que M. et M^{me} Dessort ont garanti une contenance de 43 hectares, avec convention qu'en cas de déficit ils tiendront compte de la différence à raison de deux cent cinquante francs par cinq ares cinquante centiares pour les terres et vignes du clos, de cent cinquante francs par même quantité pour la pièce du moulin, et de soixante francs pour les bois et friches; et qu'en cas d'excédant, M. et M^{me} du Grandlaunay n'auraient rien à payer.

Les précédents propriétaires des biens cédés à M. et M^{me} du Grandlaunay sont: 1° M. Jean-François Boutet, propriétaire à Saumur; 2° M. Daniel Boutet, et M^{me} Françoise-Jeanne-Marguerite Gausserly, son épouse, décédés à Saumur, où ils étaient domiciliés; 3° M. Aimé Boutet; 4° M^{me} Julienne-Jacquette-Cécile Lefrançois, veuve de M. Laurent-François Dagorme, et M^{me} Françoise-Julienne Dagorme.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales, M. et M^{me} Guérin du Grandlaunay ont fait déposer au Greffe du tribunal civil de première instance séant à Saumur, une copie collationnée dudit acte de vente avec un extrait de cet acte dressé conformément à l'article 2,194 du Code Napoléon, ainsi qu'il est résulté d'un acte de dépôt en date du huit janvier mil huit cent soixante-six, et par exploit de Mauriceau, huissier à Turquant, du vingt-sept du même mois, ils ont fait signifier et certifier ce dépôt à M. le Procureur impérial près ledit tribunal, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription n'étant pas connus, ils feront publier cette signification conformément à l'article 696 du Code de procédure civile.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le trente-un janvier mil huit cent soixante-six.

(104) CHEDEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MÉNARD.

Les créanciers de la faillite du sieur Adolphe-Julien Ménard, menuisier-revendeur, demeurant à Saumur, sont invités à se trouver, le mardi 13 mars courant, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés, que sur la nomination d'un syndic.

Le greffier du Tribunal, (105) TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CORNILLEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Jean-Baptiste Cornilleau, marchand, demeurant à Saumur, sont invités à se trouver, le mercredi 7 mars courant, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, pour délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, (106) TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FORESTIER.

Les créanciers nouveaux de la faillite du sieur Vincent Forestier, journalier, demeurant à Trèves-Cunault, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 522 du Code de commerce, à remettre dans le délai de 20 jours à M. Guérin, ancien huissier, demeurant à Saumur, syndic de la faillite, leurs titres de créances accompagnés de bordereaux indicatifs des sommes à eux dues.

La vérification des créances aura lieu le vendredi 23 mars courant, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce.

Le greffier du Tribunal, (107) TH. BUSSON.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER GRANDE MAISON

A Saumur, rue Royale, Avec vastes servitudes sur la rue du Canon. S'adresser audit notaire. (108)

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 11 mars 1866, à une heure du soir,

A Saumur en l'étude de M^e LEROUX, **UNE MAISON**

Située au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux, rue Neuve, composée de 3 chambres, grenier, écurie, cave et jardin; appartenant aux héritiers Bourgeon.

On pourra traiter avant l'adjudication. S'adresser audit M^e LEROUX. (92)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE MARCHANDISES ET DE MOBILIER

Après faillite.

Le mercredi 7 mars 1866, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e HENRI PLÉ, chez le sieur MESNARD, menuisier-revendeur à Saumur, carrefour Dacier, à la vente publique aux enchères de ses marchandises et du mobilier dépendant de sa faillite, à la requête de M. POULET, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu:

Quantité de lits neufs, armoires, commodes, buffets, tables et tables de nuit, canapés, fauteuils, chaises, gravures, étagères et objets d'étagères, quantité de couvertures, couvre-pieds, toiles, descentes de lits, tapis, plusieurs pièces d'indiennes à meubles, couverts à couettes et à matelas, draps, serviettes, effets, deux montres en or, quatre établis et quantité d'outils de menuisier, bois de noyer, bois blanc mince et fort, placage, ferrures de toutes sortes, vin en bouteilles et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Etude de M^e PLACAIS, notaire à Angers, rue Saint-Michel, n° 46.

FONDS DE COMMERCE D'HORTICULTURE

A VENDRE

PAR ADJUDICATION et par suite de décès,

Par le ministère de M^e PLACAIS, notaire à Angers,

Le lundi 5 mars 1866, à midi, en la demeure de M^{me} V^e Saulais, route de Fremur, à Angers, au lieu de Bel-Air.

Un fonds de commerce d'horticulture parfaitement achalandé, avec toutes ses dépendances, plantes, arbustes, terre de bruyère, ustensiles, etc., et le droit au bail des lieux, finissant le 5 décembre 1879.

Sur la mise à prix de 6,000 fr. S'adresser pour tous renseignements audit notaire. (98)

ON DEMANDE

Une somme de 12,000 fr. à emprunter.

Remboursable au moyen du service d'une rente viagère.

Garanties hypothécaires excellentes.

S'adresser au bureau du journal.

PULVERINE APPERT.

Clarification complète, absolue et instantanée

DES VINS ET LIQUEURS.

Réussite assurée, — économie de temps et d'argent.

Dépôt chez M. COMMON, négociant rue Saint-Jean.

On trouve également le **Mastic L'Homme-Lefort**, pour greffer à froid. (88)

A CÉDER
Pour entrer en jouissance de suite,
L'ÉTABLISSEMENT DES EAUX
DE
JOUANNETTE
Commune de Martigné-Briand.
S'adresser, pour traiter, à Saumur, à M. Charles BERSOULLÉ, rue Beaurepaire, et à M. GUÉRIN, ancien huissier, rue de Bordeaux, n° 48.

LE MEILLEUR AMIDON
ET LE MEILLEUR MARCHÉ
est celui de MM. ROY et BERGER (de Poitiers).

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 1 ^{er} MARS.			BOURSE DU 2 MARS.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862.	69 40	» 10	» »	69 50	» 10	» »
4 1/2 pour cent 1852.	99 50	» 20	» »	99 50	» »	» »
Obligations du Trésor.	462 50	2 50	» »	462 50	» »	» »
Banque de France.	3680	» »	5	3680	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1337 50	» »	» »	1340	2 50	» »
Crédit Foncier colonial.	636 25	» »	» »	635	» »	1 25
Crédit Agricole.	645	» »	» »	645	» »	» »
Crédit industriel.	692 50	» »	» »	690	» »	2 50
Crédit Mobilier.	685	3 75	» »	683 75	» »	1 25
Comptoir d'esc. de Paris.	942 50	1 25	» »	937 50	» »	5
Orléans (estampillé).	872 50	7 50	» »	890	7 50	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1118 75	3 75	» »	1115	» »	3 75
Est.	545	1 25	» »	543 75	» »	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	905	15	» »	905	» »	» »
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	552 50	» »	1 25	550	» »	2 50
Ouest.	570	» »	» »	565	» »	5
C ^e Parisienne du Gaz.	1715	2 50	» »	1710	» »	5
Canal de Suez.	420	2 50	» »	417 50	» »	2 50
Transatlantiques.	522 50	» »	» »	522 50	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	61 40	» 05	» »	61 25	» »	15
Autrichiens.	405	1 25	» »	397 50	» »	7 50
Sud-Autrich.-Lombards.	405	6 25	» »	398 75	» »	6 25
Victor-Emmanuel.	140	» »	» »	140	» »	» »
Romains.	117 50	3 50	» »	113 75	» »	3 75
Crédit Mobilier Espagnol.	406 25	1 25	» »	400	» »	6 25
Saragosse.	225	2 50	» »	228 75	3 75	» »
Séville-Xérès-Séville.	47	» »	» »	46 50	» »	50
Nord-Espagne.	170	1 25	» »	170	» »	» »
Compagnie immobilière.	530	6 25	» »	525	» »	5

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	314 50	» »	25	315	» »	50
Orléans.	306	» 25	» »	306	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	304 50	» 25	» »	305	» »	50
Ouest.	303 50	» 25	» »	303 50	» »	» »
Midi.	303 50	» 25	» »	303 75	» 25	» »
Est.	306	» 25	» »	305 75	» »	25

Saumur, P. GODET, imprimeur.